

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 décembre 2025

Délibération n°114

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 24 novembre 2025

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☒	BILLOT Olivier
	BILLOT Olivier	CD25	☒	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☐	☒	GUYEN Chantal
	CHOUX Monique	CD25	☒	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☒	☐	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGEBOZ Florence	CD25	☒	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☐	☒	MAIRE DU POSET Thierry
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐	
	BODIN Nicolas	CUGBM	☐	☐	
	LIME Christophe	CUGBM	☐	☒	BARTHELET Catherine
	PRESSE Françoise	CUGBM	☐	☒	SAUMIER Claude- Françoise
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☐	☐	
	BOURQUIN Martial	PMA	☐	☒	FROEHLI Patrick
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	SAUMIER Claude-Françoise	PMA	☒	☐	
Communautés de communes	GUY Hervé	ECLA	☐	☐	
	ALPY Philippe	CC Frasné Drugeon	☒	☐	
	FAIVRE-PIERRET Jean- Louis	CC Doubs Baumoises	☒	☐	
	JOUVIN Christophe	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☒	☐	
	BRAND Christian	CC Sancey Belleherbe	☐	☐	
	PETIT Laurent	Haut Jura Arcade Communauté	☐	☐	
	ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	☐	☒	JOUVIN Christophe
Commune	BARCELO Maud	Auxonne	☐	☐	

OBJET : PREEMPTION – DROIT DE PRIORITE

Opération 908 – AUXERRE – Ilot Batardeau

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie d'Auxerre sur les parcelles cadastrées EI 148, 149 et 151 pour un prix de 210 000 euros.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, ayant délégué le droit de préemption à l'EPF, la Directrice générale de l'EPF a exercé le droit de préemption avec révision de prix le 13 octobre 2025, à savoir 161 000 euros, conformément à l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale.

L'EPF est en attente de l'acceptation ou non du propriétaire du prix proposé par l'EPF.

Opération 1286 – VILLARS-SOUS-DAMPJOUX – Création de logements locatifs

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie de Villars-sous-Dampjoux sur les parcelles cadastrées A 259, 647 et 682 pour un prix de 85 000 euros.

La Maire, ayant délégué le droit de préemption à l'EPF, la Directrice générale de l'EPF a exercé le droit de préemption le 23 octobre 2025 au prix, à savoir 85 000 euros.

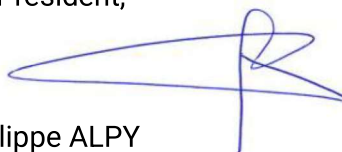
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré**

PREND CONNAISSANCE

- **des décisions prises par la Directrice générale sur l'exercice du droit de préemption et du droit de priorité dont bénéficie l'EPF.**

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe ALPY